CHARTE ENVIRONNEMENTALE DU CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT ANTOINE FAVRE



PRÉSENTATION

La charte environnementale du Centre de Recherche Antoine Favre de la Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc a pour objectif de permettre au Centre et à ses membres de mener leurs projets avec ambition tout en réduisant les effets négatifs de leurs activités sur l'environnement. Mener des recherches en droit puis les valoriser nécessite la consommation de différentes ressources et énergies : électricité (locaux, Internet...), des déplacements, des évènements scientifiques, des achats d'équipements, de fournitures et d'ouvrages, etc. La charte donne des directions à suivre, en tenant compte des spécificités de la recherche en science juridique. Il s'agit souvent de gestes simples de nature à produire des résultats.

La charte contient quatre axes dont le contenu a vocation à être ajusté et amélioré régulièrement :

- 1. Les déplacements
- 2. Les réceptions et la vie courante du Centre
- 3. Les outils numériques
- 4. L'édition de travaux

1. LES DÉPLACEMENTS

Les déplacements sont souvent nécessaires pour mener à bien nos recherches, que ce soit pour obtenir des données, pour rencontrer des professionnels ou des personnes en lien avec les projets, ou encore mener des enquêtes. Ils sont néanmoins très émetteurs de CO2.

On rappelle de surcroît qu'à ce jour il n'y a pas encore de voitures électriques mises à disposition par la Faculté de droit pour les déplacements de ses personnels (ni suffisamment de bornes afin de recharger les batteries de ces véhicules sur les parkings des campus).

C'est pour cela que le Centre de recherche et la Faculté s'engage à :

- Privilégier les transports en commun ou le covoiturage pour les trajets en France ou dans des pays voisins du territoire savoyard (Italie du Nord, Suisse en particulier), dès que cela est possible. L'émission de CO2 par passager et par kilomètre est drastiquement réduite en train (un TER émet à peine 10g de CO2/passager/kilomètre quand une petite voiture en émet au minimum 42g [1])
- Utiliser les transports en commun ou les vélos, etc., mis à disposition par la ville pour les déplacements au sein de Chambéry et dans ses environs. Le Centre tient à la disposition de ses membres des cartes d'abonnement pour les trajets en bus (sur demande)
- Étudier des alternatives au déplacement physique avec le recours à la visioconférence.

Le Centre Favre aspire également (si ce n'est pas trop compliqué et chronophage) à

- Fournir à chacun, pour les évènements qu'il monte, auxquels il assiste ou pour d'autres activités de recherche, une estimation du bilan carbone selon ses hypothèses de transport afin qu'il puisse comparer et choisir le moyen de déplacement le moins polluant (ex. avion vs train pour un temps de transport donné de porte à porte et un coût comparable) [2]

2. LES RÉCEPTIONS ET LA VIE COURANTE DU CENTRE

Par des actes simples, le Centre Favre s'engage à :

- Réfléchir à comment réduire ses déchets et tendre vers le « zéro déchet » lors de ses manifestations ou pour sa vie courante (cafés, eau, consommables divers)
- Bannir les achats et la distribution des objets en plastique à usage unique (gobelets et couverts...)
- Privilégier le carton et d'autres matériaux recyclables ou encore, à la rigueur, les verres plastiques réutilisables. Pour des manifestations de petite ampleur, des tasses en céramique peuvent être lavées et proposées d'une réception à l'autre
- Réfléchir à l'utilité comme à la forme que doivent prendre les « cadeaux » communément appelés "goodies" à offrir (pour quoi ? pour qui ?)
- Au besoin, s'il est estimé nécessaire de distribuer des cadeaux, envisager de n'acheter que ceux faits de matières plus écologiques et durables (carton, papier recyclé, fibres...) et fabriqués le plus localement possible selon une filière éco-responsable (pour réduire les émissions de carbone à l'importation, faciliter le recyclage, etc.)
- Pour les buffets et autres réceptions, privilégier les artisans et traiteurs pour consommer des produits locaux et non transformés, privilégier l'agriculture biologique et proposer moins de produits d'origine animale (fromage, viande). Veiller aussi à commander des buffets ajustés au nombre de personnes. Outre le gaspillage, s'ils sont trop garnis, cela engendre des coûts plus élevés pour le Centre
- Insister auprès de l'USMB pour que le ou les prestataires du marché que passe l'USMB soient retenus sur la base de critères écoresponsables (circuit court pour l'alimentation, vaisselle recyclable, lavable ou reconditionnable par le prestataire)
- Insister auprès de l'USMB pour qu'en interne nous ayons une filière effective de recyclage de l'ensemble de nos déchets et l'installation de composteurs comme de véritables lieux de tri (problématique qui ne concerne pas que le Centre Favre évidemment).

3. LES OUTILS NUMÉRIQUES

Les outils numériques permettent la recherche d'informations précises (notamment bibliographiques), de contacter des personnes en lien avec les recherches ou encore de stocker un nombre important d'informations et de données et permettre de les transmettre avec d'autres chercheurs. Néanmoins, ces outils ont un coût énergétique[3].

Le stockage des informations. Pour réduire son impact sur l'environnement, il convient de :

- Privilégier un stockage collaboratif unique, un seul "cloud" pour permettre à chaque membre du projet d'avoir un accès direct à toutes les informations[4]
- Ne pas surcharger ces espaces collaboratifs : possibilité de transmettre certains documents aux archives départementales, régionales ou communales.

L'utilisation d'Internet. Internet consomme beaucoup d'énergie et notamment les serveurs sur lesquels toutes nos informations sont détenues. Il est important de :

- Utiliser, le plus possible, des moteurs de recherche qui ne stockent pas (ou peu) de données et qui sont considérés comme plus « écologiques » que Google[5], à l'instar d'Ecosia ou encore de Qwant (un moteur de recherche français qui ne stocke aucune donnée, et ne fait pas de « tracking » publicitaire)
- Vérifier à régulièrement nettoyer son historique, vider ses cookies, supprimer les courriels inutiles (ou utiliser un logiciel sûr qui s'en charge), toutes les données qui sont stockées mais jamais utilisées (ces données consomment de l'énergie)
- Penser également à utiliser les liens vers les fichiers au lieu de les mettre en pièce-jointe d'un email :
 - > en utilisant la plateforme « fichier volumineux » mis à disposition par l'USMB ;
 - > en rappelant sur quel serveur/plateforme trouver le fichier et sous quel dossier/rubrique ;
 - > en utilisant des « drive » réputés plus éthiques comme Framapad, éditeur de texte collaboratif en ligne, gratuit et alternatif à Google drive[6].

3. LES OUTILS NUMÉRIQUES (SUITE)

- Ne pas abuser de la mise en veille de son ordinateur
- Il est également demandé de couper ou de débrancher les multiprises pendant une absence de plusieurs jours dans le Centre ou les bureaux (congés, mission, etc.) afin de ne pas surconsommer et de limiter les risques électriques (idem de certains appareils de chauffage).

Les conférences en lignes (ou webinaires). Le confinement, en tant que réponse immédiate à la pandémie de 2020, a eu certes, dans un premier temps, des conséquences perturbantes sur nos modes habituels de fonctionnement (annulation ou report de colloques ou séminaires). Mais il a été aussi une source d'opportunités dans la mesure où il a fait prendre conscience que de nombreux événements scientifiques peuvent être organisés différemment en ayant recours de manière appropriée à la visio-conférence, et en en exploitant ses atouts : large diffusion, réduction des coûts et des déplacements[1], autres façons d'inter-agir). Bien entendu, la visio-conférence n'est qu'un outil parmi d'autres car, si elle rend certains évènements possibles, elle ne remplace pas le contact humain direct et les échanges précieux d'information ou de convivialité que l'on recherche lors des évènements ou en marge.

Un « mix » présence/distance peut se révéler être une bonne solution, selon le format et les buts de l'événement (grand public ou non, séminaire de restitution-valorisation ou séminaire de travail, etc.).

- Le Centre Favre promeut, avec la Faculté de droit, le recours aux technologies les plus adaptées et favorise l'acquisition de licences de logiciels et les équipements vidéo performants permettant d'organiser des séminaires ou des colloques à distance.

4. L'ÉDITION DE TRAVAUX

Le Centre de Recherche valorise principalement ses projets de recherche au moyen de publications. Elles peuvent avoir plusieurs formes : livres, articles, posters, etc. En la matière, il est nécessaire de trouver un compromis entre les enjeux environnementaux et la diffusion qualitative des résultats de la recherche.

Nous attirons l'attention sur le fait que le livre « numérique » peut avoir de sérieux inconvénients, contrairement aux apparences. S'il réduit la production de papier par l'éditeur, ce n'est pas forcément vrai pour le lecteur. Si chaque lecteur du fichier en imprime un exemplaire (ou plusieurs), sur du papier non recyclé, et qu'il s'en débarrasse ensuite avec les ordures ménagères, le numérique n'est pas une solution vertueuse. Le recours au livre numérique sera donc apprécié au cas par cas, selon les buts de la recherche, et le budget disponible. Il peut y avoir une double production du reste (papier en quantité maîtrisée et numérique en format adapté à la lecture sur écran).

On doit rappeler qu'un livre en papier est durable s'il fait l'objet d'un stockage dans des conditions appropriées, si les prêts sont référencés et si sa fabrication résulte d'une filière éco-responsable (à partir de papier recyclé, de sources d'approvisionnement éco-responsables, d'encres minérales ou végétales, d'un transport non éloigné). De surcroit, pour les livres en trop (doublons, ou issus de désherbage), des dons sont possibles (étudiants notamment) et, à défaut, ils seront recyclés.

Le Centre Favre privilégiera les devis des imprimeurs certifiés recourant à un label reconnu (comme Imprim'vert, par exemple[8]) et dont les ateliers de fabrication sont locaux ou régionaux. Il est demandé aux Presses de l'USMB d'en faire de même.

NOTES DE RÉFÉRENCES

1. LES DÉPLACEMENTS:

[1] https://youmatter.world/fr/avion-pollution-voiture-comparaison/

[2] Certaines instances ont mis en place un outil de calcul du « bilan carbone ». ADEME https://particuliers.ademe.fr/au-bureau/deplacements/calculer-les-emissions-de-carbone-de-vos-trajets.

2. LES RÉCEPTIONS ET LA VIE COURANTE DU CENTRE

3. LES OUTILS NUMERIQUES:

[3] Les émissions de gaz à effet de serre d'un français, liées à ses usages numériques, sont de l'ordre de 407 kg équivalent CO2, soit 25 % de son « forfait GES annuel soutenable » de 1,7 tonne équivalent CO2 : v. Etude du collectif d'expert : Green IT, « iNUM : impacts environnementaux du numérique en France », 23 juin 2020, 21 p. : https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2020/06/2020-06-iNum-etude-impacts-numerique-France-rapport.pdf; V. aussi le Rapport du Sénat fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable par la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique pour une transition numérique écologique, 2020, 19 p. : http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/redaction_multimedia/2020/2020-

Documents_pdf/20200624_Conf_presse_Dev_Dur/20200624_Conf_Dev_Dur_Rl_empreinte_environnementale.pdf

- [4] Il convient de promouvoir une gestion raisonnée des espaces de stockage (ex : suppression des versions inutiles, utilisation d'un système de classement et de nommage des fichiers commun, etc.).
- [5] Un chercheur de Harvard, M. Wissner-Gross, a calculé que chaque requête sur le moteur de recherche Google produit 7 g de C02 du fait de l'immense quantité d'énergie consommée par les quelque 500.000 serveurs du moteur de recherche américain (source : https://www.consoglobe.com/recherche-google-combien-c02-3588-cg).
- [6] Les contributions de chaque utilisateur sont signalées par un code couleur, apparaissent à l'écran en temps réel et sont enregistrées au fur et à mesure qu'elles sont tapées. Framapad repose sur le logiciel libre Etherpad. V. https://framadrive.org/
- [7] Par exemple, selon le journal Le Monde, la pandémie aurait permis d'éviter l'émission d'environ 542 millions de tonnes de CO2 : https://www.lemonde.fr/blog/huet/2020/05/11/covid-19-combien-de-co2-evite/

4. L'ÉDITION DES TRAVAUX :

[8] http://www.imprimvert.fr/